

CANADA

(Action collective)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAGUENAY

COUR SUPÉRIEURE

No.: 150-06-000008-151

ASSOCIATION DES JEUNES VICTIMES DE
L'ÉGLISE

Demanderesse

c.

PAUL-ANDRÉ HARVEY

-et-

LA CORPORATION ÉPISCOPALE
CATHOLIQUE ROMAINE DE CHICOUTIMI

-et-

L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE
CHICOUTIMI

-et-

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-
DOMINIQUE

-et-

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-
FAMILLE

-et-

LA PAROISSE DE SAINT-PHILIPPE DE
JONQUIÈRE

-et-

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SACRÉ-
CŒUR DE JÉSUS

-et-

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-
DAME-DE-LA-PAIX

-et-

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-
JOSEPH

-et-

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-
DAVID

-et-

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-
GABRIEL-LALEMANT, DE FERLAND-ET-
BOILEAU

-et-

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-
ALPHONSE

-et-

L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES
DE QUÉBEC

Défendeurs

**DEMANDE VISANT À MODIFIER LA DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
(Article 585 C.p.c.)**

**À L'HONORABLE SANDRA BOUCHARD DE LA COUR SUPÉRIEURE, LA
DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 14 octobre 2015, la demanderesse a introduit une demande pour autorisation d'exercer une action collective en dommages-intérêts et en dommages punitifs contre Paul-André Harvey et La Corporation Épiscopale catholique romaine de Chicoutimi.
 2. Cette demande a été modifiée le 29 avril 2016 de consentement avec La Corporation Épiscopale Catholique romaine de Chicoutimi qui, suite à ces modifications, n'a pas contesté la demande d'autorisation.
-

3. Le 3 mai 2016, l'honorable Sandra Bouchard, j.c.s. a autorisé l'exercice de l'action collective pour le compte du groupe suivant :

« Toutes les personnes qui ont été abusées sexuellement par l'abbé Paul-André Harvey entre 1962 et 2002 sur le territoire du diocèse de Chicoutimi. ».
4. Le 17 juin 2016, la demanderesse a déposé une demande pour autorisation d'exercer une action collective contre de nouvelles parties, soit :
 - L'Évêque catholique romain de Chicoutimi ;
 - La Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique ;
 - La Fabrique de la paroisse Sainte-Famille ;
 - La Paroisse de Saint-Philippe de Jonquière ;
 - La Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus ;
 - La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Paix ;
 - La Fabrique de la paroisse Saint-Joseph ;
 - La Fabrique de la paroisse de Saint-David ;
 - La Fabrique de la paroisse Saint-Gabriel-Lalemant, de Ferland-et-Boileau ;
 - La Fabrique de la paroisse de Saint-Alphonse ;
 - L'Assurance mutuelle des Fabriques de Québec.
5. Le 9 janvier 2019, la juge Bouchard a autorisé l'ajout de ces nouvelles parties à titre de défenderesses et a conséquemment modifié les questions de faits et de droit qui devront être traitées collectivement, tel qu'il appert du dossier de la cour.
6. Le 27 mars 2019, l'honorable Dominique Bélanger, j.c.a., a rejeté la demande de permission d'appeler de la part des fabriques et a, de ce fait, confirmé le jugement d'autorisation contre les nouvelles défenderesses.
7. La demanderesse désire modifier sa demande introductive d'instance afin de tenir compte de l'ajout des nouvelles parties et s'arrimer au jugement d'autorisation du 9 janvier 2019, tel qu'il appert de la *Demande introductive d'instance modifiée (2019-06-12)*, pièce R-1.
8. Les modifications proposées ne changent en rien la nature du litige et il n'en résulte pas une demande entièrement nouvelle. Ces modifications sont dans l'intérêt des membres du groupe et de la justice.
9. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la *Demande visant à modifier la demande introductive d'instance* ;

AUTORISER les modifications telles que formulées dans la *Demande introductive d'instance modifiée (2019-06-12)*, pièce R-1;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 12 juin 2019

Trudel Johnston & Lespérance

TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE

Avocats de la demanderesse

Me Philippe H. Trudel

Me Bruce W. Johnston

Me Gabrielle Gagné

750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90

Montréal (Québec) H2Y 2X8

Téléphone: 514 871-8385

Télécopieur: 514 871-8800

philippe@tjl.quebec

bruce@tjl.quebec

gabrielle@tjl.quebec

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES :

Me Marie-Ève Gagnon
Me Christian Trépanier
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
140 Grande Allée East, Suite 800
Québec (Québec) G1R 5M8
mgagnon@fasken.com
ctrepanier@fasken.com

Me Éric Lemay
Me Jean-François Lachance
DUSSAULT LEMAY BEAUCHESNE
2795, boul. Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 4M7
elemay@dlblegal.ca
jflachance@dlblegal.ca

Me Catherine Bourget
LANGLOIS
Complexe Jules-Dallaire, T3
2820, boul. Laurier, 13e étage
Québec (Québec) G1V 0C1
catherine.bourget@langlois.ca
notificationqc@langlois.ca

Me Estelle Tremblay
Me Anne-Julie Paquin
GAUTHIER BÉDARD
364, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1S6
etremblay@gauthierbedard.qc.ca
ajpaquin@gauthierbedard.qc.ca

Me Annie Pelletier
MICHAUD LEBEL
1265, boulevard Charest Ouest, bureau
1265
Québec (Québec) G1N 2C9
apelletier@michaudlebel.com

PRENEZ AVIS que la présente *Demande visant à modifier la demande introductive d'instance* sera présentée devant l'honorable juge Sandra Bouchard de la Cour supérieure, siégeant dans et pour le district de Saguenay, au Palais de justice de Chicoutimi, sis au 227, rue Racine Est, Saguenay, dans une salle et à un moment à être déterminés.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 12 juin 2019



TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
Avocats de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAGUENAY

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

No.: 150-06-000008-151

ASSOCIATION DES JEUNES VICTIMES DE
L'ÉGLISE

Demanderesse

c.

PAUL-ANDRÉ HARVEY

-et-

LA CORPORATION ÉPISCOPALE
CATHOLIQUE ROMAINE DE CHICOUTIMI

et al.

Défendeurs

LISTE DE PIÈCE

PIÈCE R-1 : Demande introductive d'instance modifiée (2019-06-12).

Montréal, le 12 juin 2019

Trudel Johnston & L'Espérance

TRUDEL JOHNSTON & L'ESPÉRANCE
Avocats de la demanderesse

N° C.S. : 150-06-000008-151

(Action collective)
COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE SAGUENAY

ASSOCIATION DES JEUNES VICTIMES DE L'ÉGLISE

Demanderesse

c.

PAUL-ANDRÉ HARVEY
LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE
DE CHICOUTIMI
L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE CHICOUTIMI
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE
LA PAROISSE DE SAINT-PHILIPPE DE JONQUIÈRE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-
PAIX
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAVID
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-GABRIEL-
LALEMANT, DE FERLAND-ET-BOILEAU
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE
L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE QUÉBEC

Intimées

Notre dossier: 1350-1

BT 1415

**DEMANDE VISANT À MODIFIER LA DEMANDE
INTRODUCTIVE D'INSTANCE
(Article 585 C.p.c.)**

original

Avocats:

M^e Philippe H. Trudel
M^e Bruce W. Johnston
M^e Gabrielle Gagné

TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE, S.E.N.C.

750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90,
Montréal (Québec) H2Y 2X8
Tél. : 514 871-8385
Fax : 514 871-8800